



Vente d'instruments de torture: Sueur (PS) en appelle à Fillon

National - Vendredi 30 Mars 2012 | Dernière mise à jour : 08h18

**Le sénateur Jean-Pierre Sueur (PS) a demandé vendredi à François Fillon ce qu'il comptait faire pour empêcher une vente aux enchères d'instruments de torture rassemblés par l'ex-bourreau Fernand Meyssonier.**



réagir

Le président de la commission des lois fait part de "son indignation devant cette manifestation morbide qui commercialise la torture", comme l'ont écrit plusieurs associations, et qui est outrageante à l'égard de la mémoire des êtres humains qui ont été victimes de la torture".

Devant les remous provoqués par cette vente de 350 objets et documents prévue le 3 avril à Paris, la maison Cornette de Saint Cyr a décidé mercredi de retirer de la vente une réplique de guillotine, haute de 4 mètres.

Les objets - entre autres une "baignoire" servant à recueillir les têtes coupées, une malle en osier destinée aux corps décapités, une corde de pendaison et un écrase-mains - seront exposés du 31 mars au 3 avril à l'Hôtel Salomon de Rothschild, dans le VIIIème arrondissement de Paris.

La vente, réalisée à la demande de la famille du bourreau décédé en 2008 à 77 ans, "ne comprend aucun objet concernant la guerre d'Algérie", a précisé le commissaire-priseur.

Fernand Meyssonier a procédé à 198 exécutions judiciaires en Algérie entre 1957 et 1962.

Plusieurs associations de défense des droits de l'Homme ont dénoncé dans cette vente une initiative "très choquante et contraire à toute morale".

Une réplique de guillotine, une corde de pendaison: la prochaine vente aux enchères d'instruments de torture rassemblés par l'ex-bourreau Fernand Meyssonier suscite l'indignation d'associations de défense des droits de l'homme. Mais elle est légale.

Emmanuel Dunand - PARIS (AFP)